

# Faire le point

en 15 à 30 minutes



**Le respect  
de la réglementation  
en santé et sécurité  
au travail**

# Objectifs

La réalisation de cette auto-évaluation a pour vocation d'obtenir un **aperçu général de la situation en matière de prévention et santé au travail** au sein de la collectivité.

Cela permet à la collectivité **d'identifier des pistes d'amélioration** concernant la santé et sécurité au travail.



N'hésitez pas à consulter les encarts « *pour aller plus loin* » qui vous amèneront vers des compléments d'information.

**Ce questionnaire n'est pas exhaustif et l'ensemble des obligations relatives à la santé et sécurité des agents n'est pas abordé au sein de ce court questionnaire.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à revenir vers nous.



# 1. L'évaluation des risques

|  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Le Document Unique (DU) est créé ?                               | +1  | 0   |
| Le DU a été mis à jour il y a moins de 1 an* ?                   | +1  | 0   |
| Le DU inclut l'évaluation des Risques Psychosociaux ?            | +1  | 0   |
| Un Plan Annuel de Prévention est formalisé (PAP) ?               | +1  | 0   |
| Le PAP a été présenté au Comité Social Territorial (CST/F3CST) ? | +1  | 0   |

Score :

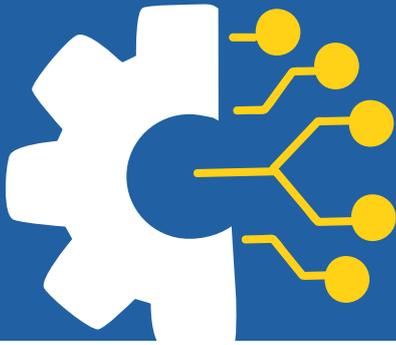
/5

## Pour aller plus loin

[Réglementation Document Unique](#)  
[Les risques psychosociaux dans le DU](#)



\*2 ans pour les collectivités de moins de 11 agents



## 2. Les acteurs & dispositifs

|  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Un assistant et/ou Conseiller de Prévention est nommé ?  | +1  | 0   |
| L'assistant et/ou Conseiller de Prévention dispose d'une lettre de cadrage et a suivi la formation préalable ?                             | +1  | 0   |
| Un conventionnement avec un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) est établi ?   | +1  | 0   |
| Le dispositif de signalement des faits de violence, discrimination, harcèlement moral et sexuel et agissements sexistes est mis en place ? | +1  | 0   |
| Un conventionnement permettant la mise en œuvre d'une Médiation Préalable Obligatoire (MPO) est établi ?                                   | +1  | 0   |

Score :

/5

### Pour aller plus loin

[L'assistant de prévention](#)

[Le Conseiller de Prévention](#)

[L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection](#)

[Le dispositif de signalement](#)

[La Médiation Préalable Obligatoire](#)





## 3. La Médecine du travail

|  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Une adhésion avec un Service de Santé au travail est établie ?                               | +1  | 0   |
| Les agents bénéficient d'une visite tous les deux ans.                                       | +1  | 0   |
| En cas de suivi médical renforcé, les agents bénéficient d'une visite médicale tous les ans. | +1  | 0   |
| Les restrictions établies par le médecin du travail sont respectées ?                        | +1  | 0   |
| Le rapport annuel établi par le service de médecine préventive est délivré à la F3SCT ?      | +1  | 0   |

Score :

/5

### Pour aller plus loin

[Convention santé et prévention 2023](#)

[Les obligations de suivi médical des agents](#)

[F3SCT : Formation spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail](#)  
[Rapport annuel](#)





## 4. Les registres

|   | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| La collectivité dispose du Registre Santé et Sécurité ?   | +1  | 0   |
| Le Registre Santé et Sécurité au Travail est tenu par l'/les Assistant(s) et/ou Conseiller(s) de prévention ? | +1  | 0   |
| La collectivité dispose du registre de sécurité ?   | +1  | 0   |
| La collectivité dispose du registre de Danger Grave et Imminent ?   | +1  | 0   |
| Les agents ont connaissance de ces registres et de leurs emplacements ?                                       | +1  | 0   |

Score : 15

### Pour aller plus loin

[Le registre santé et sécurité au travail](#)  
[Le registre danger grave et imminent](#)  
[Le registre sécurité](#)





# 5. Formations & habilitations

|  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Les agents amenés à utiliser des engins disposent d'une autorisation de conduite ?                     | +1  | 0   |
| Des ordres de missions sont établis pour chaque départ en formation et pour les besoins du service ?   | +1  | 0   |
| 80 % des agents sont formés aux gestes de premiers secours ?   | +1  | 0   |
| Les agents amenés à travailler sur installations électriques disposent d'une habilitation électrique ? | +1  | 0   |
| Les habilitations électriques sont adaptées aux types de travaux effectués ?                           | +1  | 0   |

Score :

/5

## Pour aller plus loin

[Les autorisations de conduite](#)

[Les ordres de mission](#)

[Les formations au secourisme](#)

[Les habilitations électriques](#)

[Modèle de titres d'habilitations électriques](#)





## 6. Prévention quotidienne

|   | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| Un accueil sécurité est réalisé pour tout nouvel agent ?                                      | +1  | 0   |
| Les Accidents de Travail (AT) sont analysés ?   | +1  | 0   |
| Des exercices d'évacuation sont réalisés ?  | +1  | 0   |
| Des armoires à pharmacie ou des trousse de secours sont présentes dans la collectivité ?      | +1  | 0   |
| Des Équipements de Protection Individuelle sont mis à disposition des agents si nécessaires ? | +1  | 0   |

Score :

/5

### Pour aller plus loin

[L'accueil sécurité](#)

[Analyse des accidents de travail](#)

[Les exercices d'évacuation](#)

[Les armoires à pharmacie et trousse de secours](#)

[Les Équipements de Protection Individuelle \(EPI\)](#)





# 7. Les affichages

|  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Un affichage « interdiction de fumer ou vapoter » est mis en place ?                                     | +1  | 0   |
| Les modalités d'accès au Document Unique sont affichées ?  | +1  | 0   |
| Les installations d'extinction font l'objet d'une signalisation aux endroits appropriés ?                | +1  | 0   |
| Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation ?                                       | +1  | 0   |
| À l'entrée de l'établissement, un affichage indiquant la présence d'un défibrillateur est mis en place ? | +1  | 0   |

Score : 15

**Pour aller plus loin**

[Défibrillateur](#)  
[Affichages obligatoires](#)





## 8. Contrôles & vérifications

|  | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| La vérification annuelle des installations électriques est effectuée ?         | +1  | 0   |
| Les extincteurs sont vérifiés tous les ans ?                                   | +1  | 0   |
| Les systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sont vérifiés tous les ans ?           | +1  | 0   |
| Les véhicules disposent du contrôle technique à jour ?                         | +1  | 0   |
| Les Blocs Autonomes d'Éclairage de Secours (BAES) sont vérifiés tous les ans ? | +1  | 0   |

Score :

/5

**Pour aller plus loin**

[Les vérifications périodiques obligatoires](#)





# Résultats

|                                       |             |
|---------------------------------------|-------------|
| <b>1. L'évaluation des risques</b>    | Score : / 5 |
| <b>2. Les acteurs et dispositifs</b>  | Score : / 5 |
| <b>3. La médecine du travail</b>      | Score : / 5 |
| <b>4. Les registres</b>               | Score : / 5 |
| <b>5. Formations et habilitations</b> | Score : / 5 |
| <b>6. Prévention quotidienne</b>      | Score : / 5 |
| <b>7. Les affichages</b>              | Score : / 5 |
| <b>8. Contrôles et vérifications</b>  | Score : / 5 |

**TOTAL : /40**

# Mon plan d'action

Suite à cette auto évaluation, nous vous invitons à identifier des mesures correctives permettant à votre collectivité **d'améliorer le respect de ses obligations réglementaires sur le plan de la santé et la sécurité au travail.**

**Dans ce cadre, un plan d'actions peut être établi.**

Identifiez sur la page suivante les mesures prioritaires à mettre en œuvre en fonction de leur niveau d'urgence et de faisabilité.



**D'urgence** : Non respect d'une obligation et/ou risques d'accident et/ou de contentieux.



**Faisabilité** : Facile et rapide à mettre en œuvre ou non.



# Mesure 1

Urgence

Faisabilité

# Mesure 2

Urgence

Faisabilité

# Mesure 3

Urgence

Faisabilité

# Mesure 4

Urgence

Faisabilité

# Mes notes



# Vos contacts

## Pôle Prévention et Santé au Travail



### Service Prévention des Risques Professionnels

Tél. : 03.26.69.99.15

Mail : securite@cdg51.fr



### Service Médecine Préventive

Tél. : 03.26.69.99.12

Mail : medecine@cdg51.fr

## Plus d'infos



Rendez-vous sur notre site Internet :

<https://51.cdgplus.fr>

Vous pouvez également  
flasher le Qr Code ci-contre :

